CHRONIQUE

L'AIGLE DE MEAUX

Un cri vient d'être poussé — par le *Figaro*. Bossuet n'a pas de monument. La fontaine de la place St-Sulpice suffit d'autant moins à sa grande mémoire qu'il n'en a qu'une tierce portion. Il était tout naturel qu'en ce temps de renaissance idolâtrique les intéressés se préoccupassent de réparer cette injustice. Il faut à Bossuet un monument tout entier, à lui seul. Jusqu'ici on ne parle — avec une modeste tartuferie — que de lui donner une place d'honneur dans la cathédrale de Meaux. Mais, pour qui sait lire entre les lignes, il est fort clair qu'on songe à mieux : puisque la Société des gens de lettres ne veut pas du Balzac de Rodin, il y a une place à prendre — celle du Palais-Royal — et, Muzet aidant, on pourrait peut-être hisser en plein coeur de Paris le navet académique qui perpétuerait la figure de ce malhonnête et dangereux personnage.

Quant aux inscriptions lapidaires à graver sur le socle, en aurait le choix entre les infamies que débita — avec une éloquence pour laquelle nos manuels d'éducation n'ont pas assez de louanges — l'homme auquel on doit les aphorismes que voici :

— L'autorité royale est absolue. Les princes sont des dieux, suivant le langage de l'Ecriture. Tout l'Etat est en eux. Il n'est pas permis de s'élever contre eux, pour quelque cause que ce soit. Au caractère royal est inhérente une sainteté qui ne peut être effacée par aucun crime.

Ceci pour une des faces. Sur l'autre on pourra inscrire les phrases passionnées dont il salue la révocation de l'Edit de Nantes :

— Vous avez affermi la foi, disait-il à Louis XIV, dans l'oraison funèbre où il exaltait les vertus de Michel le Tellier, un des plus parfaits gredins dont se déshonore l'histoire, vous avez exterminé les hérétiques. C'est le digne ouvrage de votre règne. C'en est le propre caractère. Par vous, l'hérésie n'est plus. Dieu seul a pu faire cette merveille.

Et, pour la gloire de l'Eglise, des milliers de protestants, traqués et chassés, étaient contraints d'aller porter en Allemagne notre industrie et nos ressources. Grâce à Bossuet et à ceux qu'il encensait Sedan fut possible.

***

Il faudrait pourtant en finir avec ces gloires criminelles. Il est véritablement incroyable que, dans les enseignements de la République, subsistent encore les éloges dithyrambiques de ceux qui ont le plus travaillé à l'abêtissement humain, à l'écrasement des petits au profit des grands, à la négation des droits de la conscience.

Qu'il fut ou non un grand orateur — ce qui est plus que discutable, nul n'ayant plus contribué à développer l'amour de l'emphase, sous laquelle se cache le mensonge — en tout cas, il nous faudrait comprendre que l'art, si intéressant qu'il soit, ne peut, ne doit pas prévaloir contre les intérêts les plus sains de la vérité et de la justice. Bossuet n'a fait que du mal. N'est-il pas révoltant qu'on ne montre à nos enfants que les côtés lumineux de son génie, sans en même temps revéler l'abîme de ténèbres où sa passion catholique a plongé la France de son temps et les générations postérieures ?

Un malfaiteur peut posséder les secrets de la langue française, disposer avec un talent unique des périodes les plus pompeuses, il n'en est pas moins un malfaiteur.

Tel Bossuet.

Jamais menteur plus passionné n'a mis au service de la réaction des théories plus antihumaines, jamais les erreurs historiques, jamais les dénis de vérité, jamais le despotisme de la persécution morale ne s'imposèrent avec une impudente audace que dans l'œuvre de cet homme, digne collaborateur de l'imbécile et féroce Louis XIV.

En ce grand dignitaire de l'Eglise, il y avait l'âme d'un laquais. Il lui fallait servir et asservir.

Ce despote de seconde main, passionné d'abaissement, courbait l'homme sous le double écrasement de la volonté divine et de l'autocratie royale. Quelles consciences étranges que celles de ces esclavesnés qui avaient peur de marcher droits et dont l'échine cherchait devant qui se plier.

La liberté de penser, le sentiment de la dignité humaine n'eut point de plus persistant adversaire. Il avait la haine et le mépris de la terre, au profit du ciel. Toute nouveauté, tout progrès lui apparaissaient comme des crimes contre l'immobilisme divin et royal. Quiconque ouvrait les yeux et regardait, quiconque ouvrait son cerveau et pensait était pour ce chevalier de l'abrutissement l'hérétique à persécuter, à chasser, à détruire. Le plus grand éloge qu'il puisse faire d'un homme, c'est — voir la *Suite de la Religion* — qu'il respire l'obéissance. Dans l'Evangile, il n'admire nulle parole à l'égal de la fameuse justification de la lâcheté opportuniste : — Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu !

Et avec quel enthousiasme il s'écrie :

— Cette belle distinction porta dans les esprits une lumière si claire que jamais les chrétiens ne cessèrent de respecter l'image de Dieu dans les princes persécuteurs de la vérité.

C'est encore aujourd'hui la théorie que M. de Vogué préconisait l'autre jour en pleine Académie, s'inclinant devant le Bonaparte, après les massacres du boulevard Montmartre.

***

Comme valeur intellectuelle, Bossuet a-t-il droit à la place que lui ont assignée ceux qui vivent de ses doctrines :

En vérité, nul ne fut moins un créateur. Son talent n'est qu'un instrument qui opère sur ce qui est, sans y rien ajouter. On pourrait lui appliquer le mot de Numa Roumestan : — Je ne pense que quand je parle. — Et encore ne serait-il pas absolument juste, car penser, c'est créer, et Bossuet ne fit jamais que donner une forme aux pensées d'autrui, à ces idées de brutalité religieuse qui traînaient par le monde depuis des siècles et que la Révolution devait balayer — imparfaitement, hélas ! puisque cette poussière du passé parfois encore nous monte à la gorge et risque de nous étouffer.

Jamais en ce parleur, il n'y eut un élan de conscience. Les éloges qu'il prononce s'attachent à des personnages quelconques qu'il proclame grands et magnifique vertu, alors que derrière lui — comme pour la princesse Palatine — les contemporains murmurent contre ces héros et ces héroïnes des paroles de mépris ironique. Il exalte des bourreaux, il auréole des prostituées. Qu'importe, pourvu que l'éloge menteur pénètre dans les âmes ignorantes, pourvu qu'il enseigne encore et quand même la vénération de tout ce qui porte un titre, de tout ce qui domine et persécute, au nom de la royauté et de la religion.

Ce pervers a plus retardé la marche de l'esprit humain que des milliers de criminels de droit commun : il était convaincu, nous dit-on. La conviction est-elle admise pour excuse, quand il s'agit d'empoisonneurs. Son désintéressement ! Ah ! parlons-en ! malgré les falsifications, les dissimulations des complices, ne savons-nous pas aujourd'hui qu'il se hâta de profiter des confiscations opérées sur les protestants. Sa bonté ! on a des lettres où il requiert l'emprisonnement de filles de quinze ans qui ont commis le crime de ne point penser avec orthodoxie !...

Au point de vue de la langue, il a plus que tout autre contribué à lui donner une grandeur de parade, une monotonie boursouflée dont aujourd'hui encore nous avons peine à nous débarrasser.

Voilà l'homme auquel, paraît-il, nous avons eu le grand tort de ne point élever de statue. Notre veulerie pouvant seule donner aux souteneurs du catholicisme l'audace de proposer une pareille insulte à l'humanité, qu'ils en soient pour leur courte honte !

EN BELGIQUE

(De nos correspondants)

Derniers échos électoraux. — Sauvée par sa fille. — Une parade tragique.

Voici les chiffres officiels des ballottages à Tournai et à Verviers :

Tournai. — Liste cléricale élue. — Duquesne 28,625 voix ; Hoyois 27,740 ; Moyart 27,946 ; Stiénon du Pré, 27,835.

Liste libérale. — Broquet 27589 ; de Séjournet 27572 ; du Chatelet 27471 ; Roger 27269.

Verviers. — Liste cléricale élue. — Barboux 27707 ; Delhez 27607 ; Loslever 27572 ; Poswick 27715.

Liste socialiste. — Dauvister 24044 ; de Brouckère 22273 ; Gieckens 23853 ; Malempré 24442.

On discute beaucoup naturellement sur les résultats de ces élections. Toute la presse condamne le système absurde de ballottage tel qu'il existe en Belgique. Qu'on nous donne le ballottage à la Française dit l'*Etoile*, ou qu'on le supprime.

Dernier écho joyeux des élections : à Audenarde, un clérical dissident, M. Ferrant, a battu par 16309 voix, le clérical sortant, M. de Malander, qui en a obtenu 15002. Et cela malgré le concours que le clergé a prêté à M. de Malander. L'élu est le blackboulé et il se présentait contre son oncle, simplement parce que M. de Malander lui avait « soufflé » un héritage. Il lui a « soufflé » son mandat. Tout est bien maintenant.

— Une pauvre femme, demeurant impasse du Doreur, à Bruxelles, avait résolu d'en finir avec la vie. Dimanche soir, elle pria ses deux enfants, âgés respectivement de 8 et de 6 ans, d'aller faire une commission dans le voisinage. Mais elle avait dit cela de telle façon, que l'aîné, Marie, soupçonna quelque drame possible. Les enfants même ont parfois l'intuition d'un malheur imminent. Marie X... étant sortie sur l'ordre de sa mère, se hâta donc de revenir. Elle trouva la pauvre femme pendue dans la chambre à coucher.

L'enfant eut alors la présence d'esprit de monter sur une chaise pour couper la corde ; puis elle appela les voisins. Un médecin qu'on alla quérir en toute hâte pratiqua sur Mme X... la respiration artificielle et parvint à la rappeler à la vie.

— Un drame terrible s'est passé, dimanche soir, vers 9 h. 1/2, au champ de foire d'Audergheim.

On faisait la parade sur la devanture du théâtre franco-belge installé rue Wayez. Au cours de cette parade, deux artistes dont l'un, Guillaume Tisserand, travesti en nègre, simulaient une bataille à laquelle un troisième personnage, François Degueldre, devait mettre fin, en tirant un coup de pistolet sur le pseudo nègre. Or, l'arme avait été bourrée maladroitement. Quand Degueldre tira, la bourre faisant balle atteignit à la tête le malheureux Tisserand, qui tomba le crâne troué, et perdant du sang en abondance. La mort fut presque instantanée.

MŒURS CLÉRICALES

Un procès retentissant se plaide actuellement devant le tribunal de Saverne, en Alsace entre pasteurs protestants et curés catholiques.

Les premiers reprochent certains faits aux seconds. Celui-ci notamment :

A Alberschweiler, petit village à 16 kilom. de Sarrebourg, on avait dressé un reposoir à propos de la procession de la Fête-Dieu. Au milieu des fleurs et des feuillages qui jonchaient le reposoir, s'élevait une croix à laquelle on avait attaché un garçon de 14 ans, très développé pour son âge. A part un morceau d'étoffe des plus sommaires, — on a parlé d'un caleçon de bain, — le garçon était tout nu. Deux fillettes du même âge étaient en adoration au pied de la croix. Lorsque la procession passa, le curé en sortit et monta sur le reposoir pour faire ses dévotions sur ce singulier autel. Après la cérémonie un garçon boucher détacha crucifié. L'intervention de la gendarmerie empêcha une seconde représentation du spectacle qu'on avait projetée pour le dimanche suivant.

INFORMATIONS

L'Assistance des Vieillards

Paris, 31 mai.

Voici quelles sont les grandes lignes du projet dont M. Barthou a saisi ce matin le Conseil :

Des secours publics sont rendus obligatoires en faveur des vieillards et des incurables satisfaisant aux quatre conditions suivantes : être Français ; être indigent ; être soit âgé de soixante-cinq ans au moins, soit atteint d'une infirmité incurable ; être reconnu incapable ; être reconnu incapable de subvenir à sa subsistance par le travail. (Ainsi la vieillesse ou l'incurabilité ne suffisent pas, il faut encore qu'elles produisent une incapacité de travail régulièrement constatée).

Les secours publics ne sont alloués qu'en cas d'absence ou d'insuffisance des secours soit privés (dette alimentaire, œuvres charitables), soit publics (ressources des bureaux de bienfaisance et des hospices)

Le domicile de secours s'acquiert par un séjour de dix ans pour les vieillards, de cinq ans pour les incurables.

La dépense est répartie entre la commune le département et l'Etat, suivant les barèmes (légèrement modifiés) de la loi du 15 juillet 1893 (assistance médicale gratuite), les communes riches venant en aide aux départements pauvres par la subvention du département, les départements riches venant en aide aux départements pauvres par la subvention de l'Etat, de sorte que l'assistance publique ne va pas seulement de la collectivité à l'individu, mais de collectivité à collectivité.

Les malheureux qui se trouvent dans les conditions légales pour être secourus et qui n'ont pas acquis domicile départemental sont à la charge de l'Etat.

La liste des bénéficiaires, préparée par le bureau d'assistance, est arrêtée par le Conseil municipal.

Un recours existe contre ses décisions dans les conditions de la loi de 1893.

Le secours consiste soit dans l'attribution d'une pension mensuelle, payée à domicile, soit dans l'hospitalisation.

Sauf exception, le secours à domicile doit être préféré.

Il peut être accordé à des individus ou à des œuvres privées, qui se chargent du vieillard ou de l'incurable.

La pension est toujours révocable. Elle est délivrée par le bureau d'assistance et est donnée soit en argent, soit en nature, soit partie en argent et partie en nature.

Les dépenses résultant de l'application de la loi sont obligatoires. Elles peuvent être imposées d'office aux budgets communaux départementaux.

Un traité de commerce avec l'Equateur

Paris, 31 mai.

Le consul général de France, à Quito, vient de signer, avec le gouvernement de l'Equateur, un traité de commerce stipulant le traitement de la nation la plus favorisée sans aucune restriction.

Les clauses commerciales du traité du 6 juin 1843 avaient cessé d'être en vigueur depuis le mois de septembre 1892, et le gouvernement français n'avait pas cru devoir ratifier un projet de traité conclu en 1888 pour remplacer celui de 1843. L'arrangement nouveau écarte certaines clauses qui n'avaient pas paru acceptables.

Les principales importations de France en Equateur portent sur les articles suivants : parfumerie, vins, eaux-de-vie et liqueurs, espèces médicinales, papiers et livres, vêtements et lingerie, etc.

Dernière Heure

GUERRE HISPANO-AMÉRICAINE

New-York, 31 mai.

Une dépêche du cap Haïtin datée de 5 h. 45 de l'après-midi annonce qu'un combat acharné se livre à Santiago depuis deux heures du soir.

Les américains canonnent les forts Morro, Lazecappa, Tunfagarda.

Les navires des flottes espagnole et américaine sont aux prises.

M. DESCHANEL ET LES COOPÉRATIVES

L'*Echo du Nord* a complaisamment publié hier, le résumé d'un discours de M. Deschanel dans une fête coopérative ouvrière de Paris.

Voici du reste le morceau tel qu'il a paru dans le journal des annonces allemandes :

M. Deschanel estime que l'Etat doit intervenir dans l'action des associations comme un grand moteur de progrès, mais jamais pour entraver les initiatives individuelles.

L'Etat doit être, à l'égard des citoyens associés, ce que le tuteur est à la plante qui s'élève. C'est dans cet ordre d'idées qu'a été rendu le décret de 1888, à l'élaboration duquel ont collaboré MM. Floquet, Waldeck-Rousseau, Léon Bourgeois, Ribot, Doumer, etc. La coopération a eu la bonne fortune de faire la concentration, non pas seulement républicaine, mais nationale.

Quelle que soit l'importance de l'œuvre accomplie, ce n'est qu'un commencement. Vous avez jeté les fondements indestructibles d'une cité nouvelle, d'une organisation nouvelle du travail qui repose sur la combinaison des trois sortes de coopérations : production, consommation et crédit.

Mais il manque une unité de pensée et d'action : il faut confondre les efforts de toutes les constitutions de coopération, de telle sorte que le capital, c'est-à-dire le travail antérieur, collabore avec le travail actuel pour l'aider à lutter et à vaincre ; il faut qu'une partie de l'épargne populaire retourne au travail du peuple par mille canaux fertilisants. Toutefois, il faut prendre certaines précautions pour que le capital se subordonne au travail et que le travail garde la direction de l'entreprise.

En terminant, M. Paul Deschael s'est exprimé en ces termes :

« Vous avez pris du mouvement socialiste, de ce grand mouvement qui préoccupe tous les penseurs, ce qu'il avait de bon, c'est-à-dire le respect du labeur, le sentiment de la cohésion et de l'effort commun, le plus haut idéal social, la solidarité humaine ; vous avez repoussé la violence, l'illégalité, la discorde.

» En face de la guerre des classes, vous êtes la fraternité et l'amour ; en face du rêve et de la chimère, vous êtes la réalité, vous êtes l'histoire et la science.

» Je bois à l'avenir, au succès de la coopération, au travail définitivement affranchi par la raison, par l'énergie individuelle, par la science, en un mot à la cité future bien ordonnée, plus juste, plus heureuse ; je bois à la République du travail ». (Applaudissements prolongés).

M. Deschanel est donc convaincu que la coopération est le grand remède au paupérisme, le seul véritable moyen d'émancipation du prolétariat contenant les éléments d'une cité nouvelle, de la République du travail.

Soutenir cette thèse devant une société coopérative de production qui a déjà fait faillite, destinée d'avance à l'avortement comme du reste presque toutes les sociétés coopératives ouvrières de production, puisque jusqu'à présent ce sont les sociétés coopératives de consommation qui ont le mieux triomphé des obstacles, tandis que les sociétés de production périclitent pour ainsi dire toutes, c'est soutenir une utopie en régime capitaliste.

Il faudrait des milliards aux sociétés de production pour racheter les mines, les chemins de fer, les grandes usines, les immenses ateliers, en admettant toutefois cette hypothèse que les gros privilégiés, possesseurs égoïstes de ces grands moyens de production accepteraient de les vendre aux susdites sociétés coopératives ouvrières et cela n'est même pas probable.

Ce qu'il est possible de faire encore aujourd'hui, c'est de la coopération sur le terrain commercial : acheter du charbon en gros et le vendre, faire commerce avec les boissons et les denrées de première nécessité, ce sont des affaires qui peuvent profiter dans une certaine mesure aux sociétés coopératives ouvrières de consommation.

Mais déjà, les grands magasins, les économats patronaux, les énormes bazars, accaparent tout le commerce et limitent de plus en plus étroitement le terrain d'opération aux associations coopératives commerciales elle-mêmes.

C'est ce qui fait dire aux socialistes que les Grands Magasins et les Economats sont autrement redoutables et dangereux au petit commerce que les sociétés coopératives ouvrières accolées elles-mêmes à la concurrence mortelle que leur font les coopératives patronales et capitalistes.

Au fait, le petit commerce est une de ces formes économiques qui disparaît comme a disparu pour ainsi dire la petite industrie et comme disparaîtra la petite culture, par le développement croissant du régime capitaliste dont la manifestation la plus caractéristique est la concentration des capitaux entre les mains d'une poignée de ploutocrates, de rois de la Finance, expropriateurs véritables de la démocratie laborieuse qui se verra dans la nécessité, pour s'affranchir, d'exproprier ces vampires, ces privilégiés du Capital.

Aussi, devant cette nécessité révolutionnaire inéluctable, nous sommes tranquilles quant aux anathèmes de M. Deschanel et autres Jérémies contre le Collectivisme intégral qui reste toujours pour le prolétariat et qui deviendra pour la petite bourgeoisie elle-même menacée dans son existence propre par la féodalité capitaliste « le plus haut idéal social » de notre époque troublée.

Le Collectivisme n'est en somme que la coopération de l'avenir, la véritable doctrine de la République du travail.

Néanmoins, il est curieux de constater à propos d'un discours de M. Deschanel, discours qui montre ce modéré partisan résolu de la coopération par opposition surtout au Socialisme, combien l'*Echo* est en contradiction avec lui-même quand il se dit partisan des coopératives avec MM. Deschanel et Méline et adversaires de ces coopératives en période électorale quand il s'agit d'enlever les suffrages des petits commerçants, à Lille et dans le Nord en faveur de ses candidats !

H. GHESQUIÈRE.

FAITS DIVERS

RÉGIONAUX

Congrès du patronage des libérés

Le 4e Congrès national de patronage des libérés, s'est ouvert lundi à Lille, dans la salle des Fêtes de la Société Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, sous la présidence de M. Voisin, conseiller à la cour de cassation.

Y assistaient : MM. Bourgeois, procureur général à la Cour de Douai, délégué du ministre de la Justice ; Bouillard, délégué du ministre de l'Intérieur : A. de Cilleuls, délégué du ministre de l'Instruction publique ; Dislère, conseiller d'Etat, Cheysson, inspecteur général des ponts-et-chaussées, etc.

La première journée a été remplie par la nomination du bureau, les discours d'ouverture et des congratulations réciproques.

Hier matin, à dix heures, sous la présidence de M. Lejeune, ministre d'Etat de Belgique, eut lieu la discussion de la première question :

Du rapatriement des mineurs étrangers en danger moral. — Le rapport en avait été fait par M. Henri Jaspar, avocat à la cour d'appel de Bruxelles. La séance était levée à midi et demi.

A deux heures et demie, 3e séance. — On fait la lecture de trois rapports :

De M. Vidal-Naquet, de Marseille sur « Les moyens d'organiser la surveillance des enfants patronnés placés chez des particuliers, et du concours à obtenir dans ce but des œuvres et des autorités locales ».

De M. Roux, professeur à la faculté de droit de Dijon, sur « l'Engagement militaire des condamnés correctionnels.»

De Mme Dupuy, inspectrice générale des services administratifs au ministère de l'Intérieur, sur » l'Organisation des refuges pour jeunes filles et femmes libérées.»

Nous reviendrons sur ces rapports et sur les suivants, et nous les examinerons en détail, en montrant l'inanité de la plupart des mesures prises par la société bourgeoise pour remédier à la misère, pour diminuer quelques-unes des injustices sociales. En voulez-vous un exemple : Les condamnés correctionnels obtiendraient le sursis à condition de s'engager pour 5 ans et devraient se tenir bien sages, ou, à la première faute. Biribi ! » — Sans commentaire, n'est-ce pas?

La séance est levée à 4 h. 10.

Demain, séance de clôture à 2 h. 1/2, et banquet final à 7 h. 1/2 à l'Hôtel-de-l'Europe.

(N. B.). — Ces messieurs pourront manger gras, car messieu l'Archevêque en a donné l'autorisation. Le président a pris soin de nous en avertir.

A Loos

Aussitôt après la séance, les membres du Congrès, conduits par 4 tramways spéciaux, se sont rendus à la prison central de Loos. Ils ont été reçus à l'entrée, par M. le directeur, qui les a guidés à travers l'établissement, où se trouvent actuellement 665 détenus.

L'établissement était très propre. Pourtant une observation s'impose. Les salles de travail offrent aux détenus des conditions hygiéniques déplorables. Pendant 12 heures par jour, ces malheureux peinent et suent dans un atmosphère insuffisant et empuanti. Nous ne voulons pas faire ici de sensiblerie, mais il nous est permis de faire remarquer que la peine de prison ne comporte pas en même temps la ruine de la santé.

Remarqué également dans le réfectoire un tableau portant le prix des suppléments que peuvent s'offrir les détenus, et commençant par ceci : Catéchisme, 0,50. — Imitation de N.-S. Jésus-Christ, 0,90. — Pourquoi, cette propagande cléricale, à propos de haricots supplémentaires qu'on fait payer aux prisonniers.

En ce moment, il y a 300 prisonniers travaillant à la chaussure, 53 employés à fabriquer des viroles de parapluies, 50 à la fabrication des boîtes, 83, à la literie, et 150, occupés à étirer des étoupes, et à coudre des sacs. Tous ces ouvriers travaillent de 5 heures du matin à 7 heures du soir. Ils mangent pendant une 1/2 heure, à 9 heures et à 4 heures, et chaque repas est suivi d'une promenade d'une demi-heure.

Les prisonniers ont une tâche à faire chaque jour ; ils sont payés soit à la journée, soit aux pièces ; ce qu'ils peuvent faire en plus de leur tâche, leur est payé à part. Avec ce travail acharné de 12 heures, ils gagnent 1 fr. 50 à 2 fr. 50 par jour. Ils doivent observer le plus grand silence à tout instant de la journée.

Cette visite nous a laissé une profonde impression de tristesse, et un plus ardent désir d'arriver à supprimer rapidement les causes de tant de crimes dont les auteurs, pour la plupart, ne sont pas des invétérés.

A 7 heures, la visite était terminée, et à 7 h. et demie les congressistes rentraient à Lille.

GERMINAL.

LES SOCIÉTÉS DU NORD

au Concours de Fresnoy-le-Grand

Dimanche dernier, les sociétés du Nord suivantes ont obtenu au concours de musique de Fresnoy-le-Grand :

Fanfare municipale de La Bassée, en 1re division, 1er prix de lecture à vue, avec félicitations ; 1er prix d'exécution à l'unanimité avec félicitations du jury ; prix de direction au chef, M. Guillement et 1er prix d'honneur à l'unanimité.

Les trompettes dévouées d'Armentières en seconde division, premier prix d'exécution, premier prix d'honneur à l'unanimité.

L'orphéon la Cécilienne d'Abscon en 3e division, premier prix de lecture à vue et premier prix d'exécution avec félicitations du jury, premier prix d'honneur.

L'orphéon d'Avesnes-lez-Aubert en 3e division, 2e prix de lecture à vue, 2e prix d'exécution.

Chorale l'Espérance de La Sentinelle-lez-Valenciennes, en seconde division, premier prix de lecture à vue, premier prix d'exécution et premier d'honneur.

Fanfare Les Amis-Réunis de Râches, en troisième division, second prix de lecture à vue et troisième prix d'exécution.

Fanfare de la fosse n° 8 des mines de Lens, premier prix de lecture à vue avec félicitations de l'auteur du morceau, premier prix d'exécution ascendant à l'unanimité, premier prix d'honneur à l'unanimité avec vives félicitations du jury au chef M. Cocu pour l'interprétation artistique de la grande marche triomphale de Van Remoortel.

Harmonie municipale de Beauvois en seconde division, premier prix de lecture à vue, premier prix d'exécution avec félicitations et premier prix d'honneur.

Comme on le voit le Nord tient à conserver sa bonne réputation artistique.

TERRIBLE ACCIDENT A TOURCOING

Dans une filature. — Un homme qui tombe de 12 mètres de hauteur

Hier, vers 6 heures et demie du matin, un épouvantable accident s'est produit à la filature Tiberghien et fils, rue de l'Alma.

Un vieil ouvrier de cet établissement M. Adolphe Devos âgée de 59 ans employé en qualité d'homme de peine, se trouvait dans un magasin du 3e étage de la filature.

Il avait amené le plateau du monte-charge au niveau du plancher et avait fait le cran d'arrêt. Par suite de quelle circonstance indéterminée, l'ascenseur a-t-il continué son mouvement jusqu'à l'étage supérieur, on ne sait ; toujours est-il que lorsque le malheureux Devos, marchant à reculons en traînant un panier de bobines, vint pour s'embarquer, il mit le pied dans le vide et tomba d'une hauteur de 12 mètres.

On le releva sans connaissance, perdant du sang par le nez et les oreilles, M. le docteur Vaneufville, appelé, parvint à faire reprendre ses sens au malheureux. Un prêtre fut appelé ; après quoi six enfants, 3 garçons et 3 filles du pauvre ouvrier qui travaillent tous à la filature, vinrent embrasser leur malheureux père qui leur donna quelques conseils *in extremis*.

Aux environs de 8 heures, M. Devos ex-

39

LES

DEUX GOSSES

PAR

PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

MAISON ZÉPHYRINE, LA LIMACE ET Cie

I

La cérémonie de ces dames

Ajoutons qu'elle éprouvait une joia instinctive à voir les traits de la vaincue exprimer l'horrible souffrance du supplice, à entendre les sourds craquements des os, des membres figotés, les cris de rage étouffés par le bâillon.

La première fois qu'à travers les grilles du parloir Zéphyrine avait vu La Limace, venu avec sa sœur pour lui faire une visite, comme un ami de celle-ci, il faut avouer qu'elle avait éprouvé, malgré sa grossière nature, le sentiment de répulsion qui avait valu au misérable son expressif sobriquet.

Mais il s'était montré si aimable avec elle, il avait su si habilement jouer de la sœur aînée et s'en faire une alliée dévouée, que la grosse fille, en sortant de Saint-Lazare, ne le voyait plus du même œil.

Sans l'aimer encore, elle commençait à penser qu'une femme ne serait peut-être pas malheureuse avec lui.

Il avait même été si adroit que le petit Claudinet semblait le prendre en affection.

Aussi Zéphyrine ne fit-elle pas de grandes objections quand Rose lui parla du projet qu'il avait conçu.

La perspective, habilement et discrètement présentée par La Limace, d'être un jour maîtresse de « l'entresort », « établis », en quelque sorte, rentiers même, grâce aux économies de la somnambule, acheva de la convaincre.

Elle consentit donc.

Le mariage eut lieu dans toutes ses formes.

Rose y tenait, et le pauvre femme pleura de joie quand elle entendit le maire de Boulogne-sur-Seine, où elle était alors, prononcer devant Eusèbe Rouillard, dit La Limace, et Prudence-Zéphyrine Fouilloux, les paroles sacrmentelles :

— Au nom de la loi, vous êtes unis.

Trois mois après à peine, elle était morte.

Elle était morte, désespérée d'avoir si peu savouré ces joies de la maternité, que goûtent les animaux eux-mêmes, mais rassurée.

Ne laissait-elle pas à l'enfant des protecteurs, une famille, un oncle et une tante qu'elle avait sortis de la misère, auxquels elle avait fait une position honnête, et qui la remplaceraient de leur mieux ?

Elle « avait passé », selon l'expression de Zéphyrine, le jour de la Fête de Boulogne, au bruit des tambours et des cymbales, au tintamarre des grosses caisses, aux beuglements des ophicléides, aux pétarades des trombones, aux cris nasillards des clarinettes et aux appels des boniments.

— Entrez, Mesdames et Messieurs ! Entrez ! Entrez !...

C'est ainsi que la malheureuse avait rendu le dernier soupir ; et les clientes qui, attirées par la lumière filtrant à travers les portes de l'entresort, étaient venues pour consulter la somnambule extra-lucide, avaient rencontré seulement M. La Limace et sa dame, assis l'air navré auprès du cadavre.

Au chevet du lit qui occupait le fond de la grande voiture, sur la table de nuit d'acajou était un saladier dans lequel trempait une grande branche de buis bénit.

On renvoyait les pratiquee.

Dès la déclaration du décès, le juge de paix était accouru, accompagné de son greffier, et ils avaient dressé un inventaire.

Le notaire chez lequel étaient déposées les économies de la défunte avait été avisé.

L'administration de l'enregistrement et des domaines était survenue, avait réclamé et touché ses droits.

Il n'y avait pas de testament, ce qui, d'ailleurs, eût été inutile.

L'enfant reconnu par sa mère, Claude Fouilloux, était seul et unique héritier.

Il avait pour tuteur légal son oncle La Limace — qui jouissait de ses droits civils — époux de Zéphyrine Fouilloux, sœur de la défunte.

On lui donna, pour subrogé-tuteur, le clerc de notaire, en l'absence de tout être connu ou inconnu qui réclamât, ou à qui l'on pût imposer cette charge, le notaire ne pouvant l'être, et se souciant de tout cela — comme son clerc d'ailleurs — autant que de l'héritage de Colin-Tampon.

Quatre ou cinq ans s'étaient écoulés depuis l'établissement définitif du ménage.

Il faut avouer que si La Limace avait espéré trouver dans son mariage une vie calme, tranquille et assurée, il s'était trompé.

Certes, il était adoré de sa Zéphyrine.

Il y avait même une incroyable compatibilité d'humeur entre les deux conjoints.

Leur vie en commun, leur amour avait en quelque sorte égalisé leurs vices, donnant à l'un ce qui manquait à l'autre, abaissant celui-là au niveau intellectuel de celle-là.

Ainsi Zéphyrine, grâce au contact de La Limace, était devenue prodigieusement paresseuse de son corps, et ses membres monstrueux épaississaient encore.

En même temps son penchant pour les alcools s'était déclaré irrésistible.

De son côté, la Limace avait quelque peu perdu de son mépris pour la violence...

Il n'avait plus tout à fait la même horreur si salutaire du surin bien employé.

Elle avait acquis un peu de la rouerie et de la froide cruauté de son époux, de ses sauvages colères et de ses appétits désordonnés.

Tous les deux avaient fini par faire une bien jolie paire.

Mais alors les dépenses du couple s'étaient augmentées dans de considérables proportions.

Le notaire avait naturellement refusé de remettre les valeurs de la succession, placées, avait-il dit, au nom de l'enfant mineur. On ne jouissait donc que des petites rentes, produites par le capital.

Il avait fallu aviser.

Il avait été décidé, d'abord, que Zéphyrine continuerait la « maison » de sa sœur.

Au bout de peu de temps, grâce aux leçons de La Limace, jouant le rôle de magnétiseur, la nouvelle mariée, déjà d'ailleurs mise au courant, débrouillée par Rose, avait appris le métier de sa sœur et dévoilait le passé, le présent et l'avenir, aussi bien que les plus habiles concurrentes.

Après un assez long voyage en province, elle s'était sentie assez forte pour aborder Paris et ses environs.

Elle ne craignait plus aucune rivale.

Quelque grand cependant que fût le nombre des fidèles, le tirage des cartes, les séances de somnambulisme n'auraient pas suffi à l'entretien du ménage.

Bientôt le couple joignit à sa première industrie, une profession plus difficile à préciser.

Quand on entrait dans l'entresort, pour se faire faire le « grand jeu » ou consulter la somnambule, on remarquait des chapelets d'herbes sèches, étendus le long des cloisons, et les mauvaises langues prétendaient avoir quelquefois vu descendre de chez elle des jeunes filles pâles, se tenant à la rampe.

Le commissaire de police, quelquefois même des gendarmes, étaient apparus dans l'entresort ; des perquisitions y avaient été faites ; mais La Limace et Zéphyrine étaient toujours sortis indemnes de ces aventures.

Tout au plus avaient-ils reçu l'ordre de déguerpir promptement du pays où cet émoi leur arrivait.

Mais cette nouvelle ressource était bien aléatoire.

Il avait fallu alors que La Limace mît lui-même la main à la pâte.

Pour cela, il utilisait les talents qu'il possédait pour aiguiser les couteaux, et s'était établi rémouleur ambulant, « Gagne-Petit ».

(*A suivre*).